

MARTINE PINVILLE

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 13 décembre 2016 N° 39

Remise à Martine PINVILLE du rapport de l'Inspection Générale des Finances sur les chambres régionales (CRESS) et le Conseil national (CNCRESS) de l'économie sociale et solidaire (ESS)

Soucieuse d'accompagner la transition que connaissent aujourd'hui les chambres régionales de l'économie sociale et solidaire, Martine Pinville a confié en juin dernier une mission à l'Inspection Générale des Finances (IGF) pour formuler des recommandations permettant aux CRESS tout à la fois de s'approprier les nouvelles missions confiées par la loi, d'engager une restructuration de leur modèle économique afin de se dégager plus d'autonomie et de réorganiser simultanément leur fonctionnement dans le cadre d'un redécoupage territorial.

L'IGF a remis aujourd'hui son rapport à la Secrétaire d'Etat, intitulé « les CRESS et le CNCRESS : état des lieux et perspectives d'action au service de l'ESS ». Concernant l'analyse du rôle des CRESS, il fait le constat d'évolutions récentes et positives dont le rôle en territoire s'est accru, et ce malgré le contexte difficile et la grande hétérogénéité entre chaque structure. En effet, leur action est perçue comme étant en phase avec les attentes de la société en termes de développement durable, d'un mode de consommation de proximité et de créations d'emplois non délocalisables, Aussi, la perspective de fusion des CRESS à l'échelle des nouvelles régions est une opportunité pour atteindre une taille pertinente et donc une plus grande professionnalisation des équipes.

A ce stade, le principal enjeu auquel se confrontent les CRESS est celui du développement de leur modèle économique. Afin de sécuriser et accroitre leurs ressources, le rapport souligne la nécessité pour les chambres régionales de fédérer au-delà des seuls réseaux représentatifs des familles de l'ESS, en recherchant désormais des adhésions directes des entreprises de l'ESS. Pour ce faire, le rapport préconise d'accompagner le CNCRESS qui doit encore monter en compétences, et spécialiser ses ressources pour s'imposer comme un acteur essentiel au secteur de l'ESS.



Enfin, le rapport préconise un maintien global des soutiens financiers de l'Etat à moyenne échéance, le temps que les CRESS réalisent cette transition, et un soutien renforcé de la part des collectivités compétentes sur le champ économique.

Pour Martine Pinville « si les CRESS doivent engager une nette diversification de leurs ressources, c'est bien à l'Etat qu'il revient de veiller à un développement homogène sur le territoire, des chambres régionales de l'ESS, en lien étroit avec le CNCRESS ».

Par ailleurs, Martine Pinville a rappelé que « l'organisation et la promotion de l'économie sociale et solidaire a été élaborée avec le Parlement dans un souci d'efficacité et de reconnaissance des initiatives portées, avant la loi, par la société civile ». Par conséquent, elle considère que les missions du Conseil supérieur de l'ESS, instance de concertation avec les pouvoirs publics, ne pouvaient être confondues ni avec celles de la Chambre française de l'ESS, instance de représentation et promotion nationale de l'ESS, ni avec celles du CNCRESS, association assurant la coordination nationale des CRESS.

Retrouvez le rapport en cliquant ici

Contacts presse:

Cabinet de Martine PINVILLE: 01 53 18 44 13 - sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

